**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ**

**SÉANCE DU19 SEPTEMBRE 2013 16 h**

**Élus présents :** Alain AYERBE, Agnès CLERC RENAUD, Bénédicte GERARD, Pascal HINTERMEYER , Myriam KLINGER, Clarisse MAIGRET, Denis MONNERIE, Roland PFEFFERKORN, Bernard WOEHL, Virginie WOLFF.

**Élus excusés**: Camille ADAMIEC, Nalini FURST, Perrine MARX, Anne-Sophie LAMINE, Marcel BAUER, Andrée BUCHMANN.

**Élus absents :** Isil GACHET, PAULITSCH Anna, Muriel MAFFESOLI, PAULITSCH Anna Thierry MISSBURGER

**Invités permanents :** Didier BRETON, Patrick COLIN, Catherine DELCROIX, GRAEFFLY Catherine, Isabelle HAJEK

**Invité permanent excusé :** HAMMAN Philippe.

**Ont donné procuration :** Clarisse Maigret à Camille Adamiec.

La séance est ouverte à 17 heures.

M. Woehl accueille les membres. Il demande s’il y a des points à ajouter.

**Ordre du jour du conseil :**

1. Approbation du PV du conseil du 27 juin 2013 (ce PV sera envoyé ultérieurement)
2. Point sur la rentrée
3. Remplacement de M. Navet au conseil de faculté, organisations d’une élection complémentaire (article 10 des statuts)
4. Organisation d’élections du comité d’experts
5. Composition des jurys : jurys de semestre, d’année et de diplôme.
6. Dotation d’heures complémentaires : heures des enseignants vacataires et cours à petits effectifs (5 en master, 7 en licence)
7. Convention de coopération pédagogique entre l’Uds et le lycée Fustel de Coulanges
8. Modalités de Progression par semestre en licence : problème des étudiants à cheval entre deux années (30 ECTS par semestre) page 9 du guide
9. Divers : participation de la faculté aux manifestations organisées pour le départ d’enseignants-chercheurs.
10. **Approbation du PV du conseil du 27 juin 2013 (ce PV sera envoyé ultérieurement)**

Le PV sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. **Point sur la rentrée**

M. Woehl explique que la loi du 23 juillet 2013 va changer le fonctionnement de l’université. Le Cevu et le CS seront supprimés et deviendront des commissions avec des compétences spécifiques au sein d’un conseil académique. La CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) se substitue au Cevu et s’occupera de la formation, la Commission Scientifique se substitue à l’actuel Conseil Scientifique.

Il aborde le problème des effectifs : il y a 686 étudiants inscrits au 17 septembre 2013 contre 691 l’an dernier.

Il aborde aussi le problème du début des cours que l’on pourrait décaler d’une semaine l’année prochaine pour les licences et les masters afin de donner plus de temps aux tâches administratives ; en effet, les tâches de la DES seront déconcentrées dans les composantes à la rentrée 2014 : l’équipe des secrétaires a donc besoin de plus de temps pour régler toutes ces tâches avant le début des cours : inscription administrative, inscription pédagogique et aux TD, dossiers à traiter dans le cadre des pré-candidatures Aria, dossiers de transfert, bourses etc…

**3. Remplacement de M. Navet au conseil de faculté, organisations d’une élection complémentaire (article 10 des statuts)**

M. Navet étant à la retraite devra être remplacé en qualité de membre de cadre A

dans le conseil. M. Monnerie accepte d’organiser une réunion du collège pour recueillir les candidatures et désigner un successeur.

1. **Organisation d’élections du comité d’experts**

M. Navet sortant de la liste des membres de cadre A devra être remplacé ; M. Breton, nouvellement nommé Professeur, sera remplacé par Mme Gérard, suivante de liste, dans le collège B. Pour le collège A, M. Monnerie accepte d’organiser une réunion du collège qui peut être commune à celle du point précédent.

1. **Composition des jurys : jurys de semestre, d’année et de diplôme.**

Mme Maigret va envoyer un e-mail pour savoir si les membres actuels maintiennent leur candidature et pour appeler d’autres candidatures éventuelles.

Il faut au minimum 3 membres et un président par jury.

1. **Dotation d’heures complémentaires : heures des enseignants vacataires et cours à petits effectifs (5 en master, 7 en licence)**

M. Woehl fait savoir que, suite à l’entretien avec la DGA en juillet dernier, la dotation est passée de 5000 à 5200 HETD pour couvrir les heures complémentaires.

Il explique aussi que le rabotage sera limité aux faibles effectifs ; cette année on ne va pas raboter les heures de cours notamment pour les enseignants vacataires.

Il propose de déléguer au bureau la charge d’examiner cas par cas la suspension des cours à faible effectif vendredi 27 septembre à 16h. Il reste que la situation pour cette année reste tendue, comme cela a été explicité lors de la réunion avec la Direction, qui se propose de la réexaminer en cours d’année si cela s’avérait nécessaire.

1. **Convention de coopération pédagogique entre l’Uds et le lycée Fustel de Coulanges**

La convention est votée à l’unanimité (ci-après).

1. **Modalités de Progression par semestre en licence : problème des étudiants à cheval entre deux années (30 ECTS par semestre) page 9 du guide**

Mme Maigret explique cette progression pour les licences.

Avant cette année, les étudiants qui avaient un seul semestre défaillant (n’ayant pas obtenu jusqu’aux 30 ECTS de ce semestre) pouvaient progresser et passer en année « cursus » supérieure, l’année universitaire suivante (Même en L3 si ce semestre non acquis était en L1). En une année, ils pouvaient se présenter à tous les examens de 3 semestres.

Depuis cette année, les étudiants défaillants à deux semestres peuvent passer en année immédiatement supérieure si, et seulement si, ils n’ont pas plus de 30 ECTS de retard.

De manière dérogatoire, voté en conseil de faculté la possibilité d’accorder plus de 30ECTS par année peut être proposée, permettant à un étudiant de rattraper sous un seuil fixé le ou une partie du retard, sous réserve d’un contrat pédagogique.

Le conseil vote à l’unanimité pour la dérogation, la fixant à 9 ECTS maximum.

1. **Divers : participation de la faculté aux manifestations organisées pour le départ d’enseignants-chercheurs.**

M. Woehl explique que dans le cas d’un départ à la retraite on pourrait prévoir un budget de 500 euros maximum pour organiser un événement scientifique avec un programme précis et budgétisé pour chaque personne concernée. Ce budget sera alloué dans le cadre de la commission scientifique.

Le conseil vote pour à l’unanimité.

M. Woehl indique que Mme Maffessoli est démissionnaire du conseil. Il faut donc la remplacer ; il appelle les membres à donner des noms de personnes qui pourraient être intéressées pour faire partie du conseil en qualité de personnalité extérieure.

La séance est levée à 18h30.

**Convention de coopération pédagogique entre l’UdS et le lycée Fustel de Coulanges**

**– Propositions de la Faculté des Sciences Sociales**

**concernant les élèves de *Lettres et Sciences Sociales B/L* –**

**Concernant la licence de SOCIOLOGIE**

**Pour les Hypokhâgneux (= après 1 an de prépa) :**

Admission sans condition en L2

**Pour les Khârrés (= après 2 ans de prépa) :**

Admission sans condition en L3

Il est vivement conseillé de valider au cours de l’année de L3 :

* Au semestre 1 :
1. TD de L2 S1 *Investigations* *sociologiques : Enquête quantitative* (12h)
2. CM + TD de L2 S1 *Statistiques inférentielles : échantillonnages* (18h + 18h)

Soit au total 4h/semaine de cours/TD

* Au semestre 2 :
1. TD de L2 S2 *Modalisa* (12h)
2. CM + TD de L2 S2 *Statistiques inférentielles : tests* (18h + 18h)

Soit au total 4h/semaine de cours/TD

**Pour les Khûbes (= après 3 ans de prépa) :**

L3 validée après **examen des dossiers** des candidats **et sous condition de valider** au cours de l’année de Khûbe :

1. **Le projet d’études** au semestre 1 (projet de mémoire)
2. **Le rapport de recherche** au semestre 2  (mémoire)

Il est en outre vivement conseillé de valider au cours de l’année de Khûbe :

* Au semestre 1 :
1. TD de L2 S1 *Investigations* *sociologique : Enquête quantitative* (12h)
2. CM + TD de L2 S1 *Statistiques inférentielles : échantillonnages* (18h + 18h)

Soit au total 4h/semaine de cours/TD

* Au semestre 2 :
1. TD de L2 S2 *Modalisa* (12h)
2. CM + TD de L2 S2 *Statistiques inférentielles : tests* (18h + 18h)

Soit au total 4h/semaine de cours/TD

**Concernant la licence « RENFORCÉE » de SCIENCES SOCIALES**

**Pour les Hypokhâgneux (= après 1 an de prépa) :**

* Admission sans condition en L2
* Il est conseillé en outre de suivre l’enseignement de droit en L1 quand l’étudiant sera en L2

**Pour les Khârrés (= après 2 ans de prépa) :**

* Admission sans condition en L3
* Il est conseillé en outre de suivre l’enseignement de droit en L2 quand l’étudiant sera en L3

**Pour les Khûbes (= après 3 ans de prépa) :**

* Validée aux mêmes conditions que celles valant pour la licence normale
* **Validation en outre de l’enseignement de droit en L3 lors de l’année de Khûbe**

**Concernant la licence d’ETHNOLOGIE**

**Pour les Hypokhâgneux (= après 1 an de prépa) :**

Admission sans condition en L2

**Pour les Khârrés (= après 2 ans de prépa) :**

Admission sans condition en L3

**Pour les Khûbes (= après 3 ans de prépa) :**

L3 validée après **examen des dossiers** des candidats **et sous condition de valider** au cours de l’année de Khûbe :

**- Le projet d’études** au semestre 1 (projet de mémoire)

**- Le rapport de recherche** au semestre 2  (mémoire)

Il est en outre vivement conseillé de valider au cours de l’année de Khûbe :

* Au semestre 1 :

- UE3 Cours Les orientations théoriques de l’ethnologie 24h

- UE 4 Cours Parenté classique et contemporaine 24 h

- UE 4 TD Enquête ethnographique 12h

(5h/semaine)

* Au semestre 2 :
* UE 3Fondements historiques et philosophiques de l’ethnologie
* UE 4 TD Enquête ethnographique (suite du S1) 12h

(3h/semaine)

**Concernant la licence de DÉMOGRAPHIE**

**Pour les Hypokhâgneux (= après 1 an de prépa)**

Admission sans condition en L2

**Pour les Khârrés (= après 2 ans de prépa) :**

Admission sans condition en L3

**Pour les Khûbes (= après 3 ans de prépa) :**

L3 validée après **examen des dossiers** des candidats **et sous condition de valider** au cours de l’année de Khûbe :

* Les enseignements de statistiques de L3 des semestres 1 (ensemble de la mention sciences sociales) et 2 (spécifique au parcours démographie)